

# Une motion contre le népotisme a été acceptée à la majorité

**FÉCHY Les conseillers ne veulent pas de liens de parenté entre les municipaux et les membres des commissions. Une motion a été adoptée à cet effet.**

À l'issue du Conseil général du 20 septembre dernier, le conseiller Pierre Pilloud a déposé une motion par laquelle il souhaitait ajouter un alinéa 3 à l'article 34 du règlement du Conseil. Cet ajout stipulerait qu'aucun parent au premier degré avec un des municipaux en place ne puisse siéger à la commission des finances.

Actuellement quatre membres de la Cogefin (commission de gestion et des finances) ont un lien de parenté étroit avec des municipaux. Il s'agit de Jacques Morandi, frère du municipal Marc Morandi, de Tobias Meyer, frère du syndic, de Sylvie Moret, femme du municipal Jean-Pierre Moret et d'Alain Bettems, époux de l'ex-syndic. «*Je ne mets pas en doute l'intégrité de ces personnes, mais je souhaite que lors des prochaines législatures ce phénomène ne reproduise pas*», expose le conseiller qui avance que la Cogefin siège à tous les Conseils et statue sur tous les préavis financiers. Il estime qu'il s'agit «*d'une question*

*d'éthique que ses membres n'aient pas de liens de parenté directs avec l'exécutif en place.*»

Le syndic Andréas Meyer a répliqué que «*dans les petites communes, il est difficile de trouver 9 candidats (7 membres et 2 suppléants) pour une commission très sollicitée. C'est la raison pour laquelle le règlement du Conseil fait montre d'une certaine souplesse. Cette limitation semble forte pour un petit village, ne faudrait-il pas à ce moment revoir le concept et passer d'un Conseil général à un Conseil communal?*»

## **De la difficulté à trouver des candidats**

Pierre Pilloud, conscient du problème, pense toutefois que sur 54 conseillers il n'est pas difficile de trouver neuf membres d'une commission. Le syndic a rétorqué: «*Il n'est pas facile de trouver neuf membres pour le bureau du conseil, neuf pour la Cogefin, sept pour la commission de l'ancien collège auxquels s'ajoutent les quatre membres du personnel communal inéligibles. Cela fait tout de même 29 candidats!*»

Par un vote à bulletin secret, 20 conseillers ont accepté la motion qui fera l'objet d'un préavis. **DCO**